

TERMES DE REFERENCE	
Organisation : Nations Unies Algérie	<p>Agence lead : Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) Agences partenaires d'exécution : Le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR) - Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)- l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).</p>
Sujet de la consultation	<p>Conduire une étude sur la valorisation des acquis et promotion des droits des personnes handicapées en Algérie, dans le cadre du programme commun intitulé « Partenariat sur les droits des personnes handicapées-UNPRPD/Partnership on the rights of persons with disabilities » : Approches transversales et conditions préalables à un développement inclusif pour les personnes handicapées.</p> <p>Cette étude se focalisera sur les acquis, progrès réalisés, les bonnes pratiques, ainsi que sur les contraintes et défis à relever en matière d'inclusion du handicap, en Algérie.</p> <p>A ce titre, l'UNFPA lance une consultation pour le recrutement d'un centre de recherche national pour conduire ladite étude, en Algérie</p>
Contexte	<p>Cette consultation sera exécutée dans le cadre du programme commun UNPRPD¹, conformément aux orientations du Plan d'Action du Gouvernement Algérien 2021-2024, notamment, en matière de protection et de promotion des personnes à besoins spécifiques, au Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable de l'Algérie (UNSDCF) 2023-2027 aligné sur les priorités nationales, à la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées ratifiée par l'Algérie en 2009 (CRDPH) et aux Objectifs de Développement Durable (ODDs).</p> <p>Pour précision, le Plan d'Action du Gouvernement Algérien, dans son <i>chapitre troisième, pour un développement humain et une politique sociale renforcée</i>, stipule que l'état œuvre à garantir « la protection et la promotion des personnes à besoins spécifiques et leur insertion, par l'adoption d'une approche intersectorielle et en collaboration avec le conseil national des personnes à besoins spécifiques et ce, à l'effet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Actualiser le système juridique actuel par sa mise en conformité avec les préoccupations des personnes à besoins spécifiques et avec les principes fondamentaux de la convention internationale relative aux droits des personnes à besoins spécifiques ;

¹ Le Fonds d'affectation spéciale pluri partenaire du Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées (UNPRPD) est une collaboration exceptionnelle réunissant des entités des Nations Unies, des gouvernements, des organisations de personnes handicapées et des membres de la société civile. Son but est de promouvoir les droits énoncés dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les objectifs de développement durable (ODD) intégrant la question du handicap. Le Fonds d'affectation spéciale pluri partenaire de l'UNPRPD a été créé afin d'encourager la collaboration entre ses membres et d'appuyer leurs efforts en faveur de l'intégration des personnes handicapées au travers d'une programmation commune.

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faciliter les conditions de l’insertion professionnelle et sociale des personnes à besoins spécifiques, l’adaptation des espaces et des postes de travail et la création des établissements d’aide par le travail et les ateliers protégés, ainsi que la mise en place de mécanismes de commercialisation des produits réalisés par ces établissements ; ➤ Parachever le dispositif devant faire bénéficier les personnes handicapées à 100% de la réduction de la location et de l’achat des logements sociaux ; ➤ Assurer l’éducation et l’enseignement spécialisés en faveur des enfants et adolescents à besoins spécifiques et encourager leur intégration dans le milieu scolaire ordinaire, à travers l’ouverture de classes spéciales et la formation des encadreurs ; ➤ Renforcer les canaux de dialogue avec les associations et les différents organismes et conseils consultatifs en créant des cellules d’écoute spécialisées.
<p>Cadre de la consultation</p>	<p>Le programme commun de l’UNPRPD s’articule autour d’une approche multipartite et intersectorielle visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l’application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées à l’échelle nationale, en mettant l’accent sur les conditions préalables nécessaires à l’intégration des personnes handicapées dans l’ensemble des secteurs. Ces conditions préalables pouvant donner lieu à des politiques concrètes, des programmes ou des services, lesquels permettront un changement systémique par l’intermédiaire d’une approche cohérente et intersectorielle. - Accroître et renforcer la mise en œuvre des ODD intégrant la question du handicap à l’échelle nationale en apportant un appui essentiel à la réponse collective des Nations Unies aux ODD afin de renforcer la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans la planification nationale. <p>Dans ce cadre, l’étude permettra d’effectuer un examen du contexte national et de capitaliser l’expérience en ce qui concerne l’inclusion des personnes handicapées.</p> <p>L’étude sera conduite sous la supervision conjointe du Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme et des agences onusiennes partenaires suscitées (BCR-UNFPA- -UNICEF-UNESCO).</p> <p>A travers ce processus, les agences onusiennes et partenaires impliqués dans ce projet conjoint devront engager un dialogue actif sur les facteurs contextuels impactant la mise en œuvre de la CRDPH, des ODD et les conditions préalables à l’inclusion des personnes handicapées afin de garantir que les programmes sont basés sur les besoins nationaux et répondent aux défis nationaux.</p>
<p>Objectifs de la consultation</p>	<p>L’étude cible les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser un état des lieux sur l’inclusion des personnes handicapées ; ➤ Produire des données désagrégées qui contribueront à la consolidation des réalisations et à la formulation/réajustement de programmes fondés sur les besoins et priorités qui répondent aux défis nationaux, en matière d’inclusion des personnes handicapées ;

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les contraintes et défis à relever ➤ Mettre en exergues les bonnes pratiques et partage de l'expérience algérienne ;
Résultats attendus de la consultation	<p>Les principaux résultats attendus de l'étude sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser un état des lieux relatif à l'inclusion des personnes handicapées ; ➤ Produire des données et informations pertinentes sur : <ul style="list-style-type: none"> i) Les principales contraintes qui entravent les progrès vers des ODD inclusifs, la mise en œuvre de la CDPH ; ii) Les défis à relever ; iii) Les interventions stratégiques nécessaires à l'inclusion des personnes handicapées ; ➤ Capitaliser l'expérience algérienne pour tirer les leçons des bonnes pratiques
Tâches et responsabilités	<p>Cette consultation sera conduite par un(e) expert(e) Les tâches attribuées aux expert(e)s sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Entreprendre une revue documentaire qui inclura les données publiées pertinentes, les documents d'orientations, les documents stratégiques, plan d'action, des informations sur les activités, les programmes, travaux de recherche, ainsi que toute autre information requise des ministères et des parties prenantes concernés, ➤ Documenter le cadre légal et règlementaire relatif à l'inclusion des personnes handicapées des différents secteurs - Cadre juridique et normes internationales – lois nationales, conventions et standards internationaux. ➤ Réaliser une synthèse des différentes observations et recommandations faites dans le cadre des rapports sur les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (CIDE, CEDAW, CRDPH...). ➤ Effectuer une collecte de données auprès de tous les acteurs concernés (institutionnels, associatifs, personnes handicapées et leurs organisations représentatives) selon une approche de concertation participative et inclusive. Il s'agira d'organiser des entretiens, des focus group et des ateliers de concertation ; ➤ Rédiger le rapport préliminaire de l'étude ; ➤ Organiser des réunions et entretiens prévus dans le cadre de cette consultation ; ➤ Animer un atelier de présentation/restitution des résultats de l'étude ; ➤ Produire le rapport final, intégrant les recommandations issues de l'atelier de restitution. Le rapport sera élaboré en deux (02) versions arabe et français avec une synthèse en version anglaise.
Période de la consultation	Vingt (20) jours ouvrables à partir du 23 juin au 25 juillet 2024.
Lieu	Alger
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le draft rapport de l'étude doit être transmis : 21 juillet 2024

Qualifications/Expérience	<p>Les qualifications requises pour cette consultation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Exercer dans un centre de recherche national ; ➤ Être titulaire d'un diplôme universitaire en sciences humaines et sociales, sciences politiques, ou sciences économique et sociales, ou des politiques publiques, ou de la prospective, ou de la planification ou tout autre domaine pertinent ; ➤ Avoir une connaissance parfaite du programme l'UNPRPD, de la CDPH et des ODD ; ➤ Avoir une expérience appropriée dans le secteur de la recherche et de l'analyse stratégique ; ➤ Avoir une bonne connaissance du contexte international et national lié à l'inclusion des personnes handicapées ; ➤ Avoir une excellente maîtrise de l'arabe pour l'expert(e) national(e), et du français ; ➤ Etre disponible à travailler pendant la période de la consultation précisée ; ➤ Etre apte à transmettre les livrables dans les délais requis ; ➤ Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques.
Soumission des Candidatures	<p>Les expert(e)s seront sélectionné(e)s sur le listing proposé par le Secrétariat du UNPRPD, et qui répond aux critères requis par le contexte national.</p> <p>Le dossier de soumission doit comprendre :</p> <p>L'offre technique incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La note méthodologique avec un calendrier d'exécution, ➤ Les CVs des expert(e)s, incluant des références professionnelles ➤ L'offre financière. <p>La demande de candidature sera envoyée à l'adresse suivante : algeria.office@unfpa.org</p> <p>Sous l'intitulé : Appel à candidature :« L'Etude sur la valorisation des acquis en matière de protection des droits des personnes handicapées »</p> <p>Le dernier délai de soumission des candidatures est fixé au 13 juin 2024</p>
Date de publication	02 juin 2024